



## Mouvement de l'emploi 2019

Calendrier : déroulement chronologique des opérations

Calendrier	Etapas	Direction académique	Chef d'établissement	Enseignant	DDEC
14 janvier 2019	Publication de la circulaire	Publication de la circulaire du mouvement de l'emploi	Diffusion aux enseignants et affichage.	Lecture des formalités à accomplir pour demander sa mutation.	
Du 21 janvier au 5 février 2019	Déclaration en ligne des intentions de participer au mouvement de l'emploi pour tous les candidats		Mise à disposition des enseignants d'un ordinateur avec accès à internet.	déclare en ligne leur souhait de participer au mouvement et en informe leur CE	
15 février 2019	Déclaration des emplois		Déclaration (dossier papier) des emplois vacants et /ou susceptibles d'être vacants, <b>un double est adressé à la DDEC.</b>		Prend connaissance de la déclaration des emplois de chaque établissement.
11 Mars 2019	Publication de la liste des emplois	Diffusion de la liste des emplois	Affichage dans les établissements et information aux enseignants.	S'informe des emplois déclarés et prépare leurs vœux	
Du 12 au 29 Mars 2019	Saisie des vœux Dépôt des dossiers de candidatures		Mise à disposition d'un ordinateur avec connexion internet.	Saisie des vœux et dépôt du dossier de candidature auprès de chaque chef d'établissement	
29 mars 2019	Date limite de dépôt des dossiers auprès de la DDEC			<b>Envoi la fiche de renseignements de la CIDE avec la liste des vœux faits en ligne à leur DDEC d'Aix-Digne-Gap ou de Marseille</b>	Reçoit la fiche de renseignements de la CIDE de chaque enseignant avec les pièces justificatives et la liste des vœux faits en ligne
5 avril 2019	Date limite de dépôt des dossiers auprès des chefs d'établissement		Reçoit les dossiers	Dépose un dossier de la Direction académique par poste souhaité	
30 avril 2019	CIDE	1 <sup>re</sup> phase du mouvement	Reçoit la proposition de candidature de la CIDE	Reçoit la proposition d'affectation	Commission interdiocésaine de l'emploi
Du 11 avril au 7 mai	Etude de la proposition de la CIDE		Reçoit les enseignants qui sont proposés pour chaque poste	Est reçu par le chef d'établissement	
14 mai 2019	Les dossiers de candidatures sont remis à Direction académique	Reçoit les dossiers de candidature et l'avis du chef d'établissement	Fait parvenir en un seul envoi l'ensemble des dossiers, l'avis sur la candidature et l'accusé de réception à la Direction académique		Reçoit un double de l'avis de chaque candidature
20 Mai 2019	CIDE	1 <sup>ère</sup> phase suite	Reçoit la proposition de candidature de la CIDE	Reçoit la proposition d'affectation	
	1 <sup>er</sup> mouvement du 13	CCMI 1 <sup>er</sup> mouvement Affectation sur les postes de direction et les postes vacants	est représenté par les délégués à la CCMI. Peut donner un avis motivé sur la candidature reçue. Copie à la DDEC.	est représenté par les délégués à la CCMI.	Reçoit une copie du courrier.
21 juin 2019	CIDE	2 <sup>ème</sup> Phase	Reçoit la proposition de candidature de la CIDE	Reçoit la proposition d'affectation	
	2 <sup>ème</sup> mouvement du 13	CCMI 2 <sup>ème</sup> mouvement les lauréats concours et les candidats sur postes libérés	est représenté par les délégués à la CCMI.	est représenté par les délégués à la CCMI.	

Les enseignants qui ont reçu l'agrément de la tutelle pour remplir une mission de chef d'établissement en septembre 2018 doivent participer au mouvement de l'emploi.